



Atteinte à la vie privée

Par **Ulsas katia**, le **30/10/2017** à **01:04**

Bonjour,

Ma fille était amie avec une fille, ma fille avait ses identifiants de connexions à sa page Facebook. Leur amitié a cessé, hors depuis cette fille raconté toute notre vie et diffusé des photos de mon fils de 3 ans avec nom et prénom, adresse de l'école, la section de scolarisation et les moyens de transport qui le mène à l'école. Diffuse mes traitements médicaux ainsi que ceux de mon concubin, toujours sur Facebook. J'ai déjà porté plainte contre cette fille pour vol de numéro de carte bancaire et achat sur internet.

Ma question :

Quels sont les recours face à cette fille ?

Puis-je déposer plainte ?

Merci de votre compréhension.

Par **Tisuisse**, le **30/10/2017** à **07:42**

Bonjour,

Oui, vous pouvez, et vous devez, déposer plainte. Vous faites un dossier avec les captures d'écrans, dossier que vous adresserez par pli recommandé directement au Procureur de la République de votre tribunal.

Parallèlement, vous demandez à FB la suppression de tous les messages incriminés. Le site en a l'habitude et supprimera tous ces messages lesquels n'apparaîtront plus à l'écran bien qu'ils resteront en mémoire de l'ordinateur central de FB (preuves pour la justice).

Je pense que vous avez tout intérêt, si ce n'est pas déjà le cas, de voir un avocat qui vous aidera dans vos démarches.